

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA- Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 31 octobre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	107 812	149 540	-41 728	-27,9
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	87 042	92 459	-5 417	-5,9
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 927 167	6 612 307	314 860	4,8
a- Comptes débiteurs		799 536	853 061	-53 525	-6,3
b- Autres concours à la clientèle		5 731 447	5 363 644	367 803	6,9
c- Crédits sur ressources spéciales		375 216	373 431	1 785	0,5
d- Créances agricoles sur l'Etat		20 968	22 171	-1 203	-5,4
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	252 739	193 851	58 888	30,4
5- Portefeuille d'investissement	4.5	517 603	399 154	118 449	29,7
6- Valeurs immobilisées	4.6	56 748	55 841	907	1,6
7- Autres actifs	4.7	147 880	116 877	31 003	26,5
a- Comptes d'attente & de régularisation		99 743	71 880	27 863	38,8
b- Autres		48 137	44 997	3 140	7,0
TOTAL ACTIF		8 096 991	7 620 029	476 962	6,3
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	460 115	556 102	-95 987	-17,3
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	492 642	357 683	134 959	37,7
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 862 975	5 519 652	343 323	6,2
a- Dépôts à vue		1 504 851	1 476 625	28 226	1,9
b- Autres dépôts & avoirs		4 358 124	4 043 027	315 097	7,8
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	373 471	394 589	-21 118	-5,4
a- Emprunts matérialisés		35 237	38 704	-3 467	-9,0
b- Autres fonds empruntés					
c- Ressources spéciales		338 234	355 885	-17 651	-5,0
5- Autres passifs	4.12	297 457	233 101	64 356	27,6
a- Provisions pour passif et charges		9 391	21 563	-12 172	-56,4
b- Comptes d'attente & de régularisation		244 134	166 340	77 794	46,8
c- Autres		43 932	45 198	-1 266	-2,8
TOTAL PASSIF		7 486 660	7 061 127	425 533	6,0
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	300 753	300 141	612	0,2
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	-32 873	-47 425	14 552	30,7
Report à nouveau		-32 873	90	-32 963	
Effets des modifications comptables		0	-47 515	47 515	
6- Résultat de l'exercice	4.13	50 818	14 553	36 265	249,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		610 331	558 902	51 429	9,2
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 096 991	7 620 029	476 962	6,3

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2014
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 208 672	1 522 040	-313 368	-20,6
a - En faveur d'établissements bancaires		541 345	884 378	-343 033	-38,8
b - En faveur de la clientèle		507 327	477 662	29 665	6,2
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		568 234	742 543	-174 309	-23,5
Débiteurs par accrédiitfs export devises		54 450	123 068	-68 618	-55,8
Débiteurs par accrédiitfs import devises		513 784	619 475	-105 691	-17,1
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	460 000	556 000	-96 000	-17,3
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 236 906	2 820 583	-583 677	-20,7
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		323 760	349 861	-26 101	-7,5
Crédits notifiés et non utilisés		323 760	349 861	-26 101	-7,5
HB5- Engagements sur titres		8 549	9 098	-549	-6,0
a - Participations non libérées		8 549	9 098	-549	-6,0
b - Autres					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		332 309	358 959	-26 650	-7,4
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	2 506 249	1 545 542	960 707	62,2
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 506 249	1 545 542	960 707	62,2

ETAT DE RESULTAT
(*Période du 01/01 au 31/12/2014*)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	494 179	430 945	63 234	14,7
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		<i>4 590</i>	<i>5 737</i>	<i>-1 147</i>	<i>-20,0</i>
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		<i>470 220</i>	<i>407 577</i>	<i>62 643</i>	<i>15,4</i>
<i>c- Autres intérêts & revenus assimilés</i>		<i>19 369</i>	<i>17 631</i>	<i>1 738</i>	<i>9,9</i>
PR2- Commissions (en produits)	6.2	55 919	54 758	1 161	2,1
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	23 822	34 771	-10 949	-31,5
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	22 835	19 372	3 463	17,9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		596 755	539 846	56 909	10,5
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	246 303	214 844	31 459	14,6
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		<i>56 524</i>	<i>55 416</i>	<i>1 108</i>	<i>2,0</i>
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		<i>183 053</i>	<i>150 838</i>	<i>32 215</i>	<i>21,4</i>
<i>c- Emprunts & ressources spéciales</i>		<i>5 742</i>	<i>7 238</i>	<i>-1 496</i>	<i>-20,7</i>
<i>d- Autres intérêts & charges</i>		<i>984</i>	<i>1 352</i>	<i>-368</i>	<i>-27,2</i>
CH2- Commissions encourues		1 699	1 554	145	9,3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		248 002	216 398	31 604	14,6
PRODUIT NET BANCAIRE		348 753	323 448	25 305	7,8
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-102 855	-152 968	50 113	-32,8
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 836	-5 188	2 352	-45,3
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		747	640	107	16,7
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	144 628	126 975	17 653	13,9
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		30 304	28 114	2 190	7,8
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 150	5 642	-492	-8,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 727	5 201	58 526	1 125,3
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	-32	14 423	-14 455	-100,2
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	12 877	5 071	7 806	153,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 818	14 553	36 265	249,2
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		50 818	14 553	36 265	249,2
Effet des modifications comptables		0	-47 515	47 515	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		50 818	-32 962	83 780	254,2

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Période du 01/01 au 31/12/2014)****(unité : en 1000 DT)**

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		559 693	529 730	29 963	5,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-245 352	-209 808	-35 544	16,9
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-22 700	18 490	-41 190	-222,8
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-410 618	-449 199	38 581	-8,6
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		340 367	292 888	47 479	16,2
6- Titres de placement		-146	-850	704	-82,8
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-140 767	-126 358	-14 409	11,4
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 554	-3 758	13 312	-354,2
9- Impôt sur les sociétés		-12 770	-12 631	-139	1,1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	77 261	38 504	38 757	100,7
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 974	18 555	1 419	7,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-118 420	53 886	-172 306	-319,8
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 262	-4 303	-1 959	45,5
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		1	1	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-104 707	68 139	-172 846	-253,7
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres					
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-17 219	-48 776	31 557	-64,7
5- Dividendes versés		-31	-12 764	12 733	-99,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-20 585	-64 875	44 290	-68,3
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période					
		-48 031	41 768	-89 799	-215,0
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période					
		-501 485	-543 253	41 768	7,7
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-549 516	-501 485	-48 031	-9,6

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **166** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur Mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2013
Impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	7.570
Agios réservés sur impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	-7.570

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 107.812 mDT au 31/12/2014 contre 149.540 mDT au 31/12/2013, soit une diminution de 41.728 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars et des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Avoirs en caisses en dinars	39 062	36 593
Avoirs en caisses en devises	10 263	10 078
Avoirs auprès de la BCT en dinars	18 020	22 544

<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	19 665	16 467
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-306	-279
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	11 411	49 611
<i>Intérêts à percevoir</i>		1
<i>Mouvements IBS</i>	8 459	13 790
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	882	379
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	356	356
TOTAL	107 812	149 540

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche les ratios de liquidité suivants :

	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014
Ratio de liquidité	78,42%	78,35%	87,90%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 92.459 mDT au 31/12/2013 à 87.042 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 5.417 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
a - Créances sur les établissements bancaires	61 472	70 617
Comptes courants et autres créances	5 442	5 465
Prêts sur le marché monétaire en dinars	56 000	65 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-196	-184
Intérêts à percevoir	226	336
b - Créances sur les établissements financiers	25 570	21 842
Comptes courants	3 394	4 072
Prêts à MLT	21 800	17 450
Créances rattachées sociétés de leasing	293	251
Intérêts à percevoir	83	69
TOTAL	87 042	92 459

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2014 à 6.927.167 mDT contre 6.612.307 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 314.860 mDT, soit un taux d'accroissement de 4,8%. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	787 148	411 270	-2 848		-404 374	791 196
- Comptes débiteurs	48 881					48 881
- Autres concours à la clientèle	489 217	104 417	-2 848		-97 877	492 909
- Crédits sur ressources spéciales	249 050	306 853			-306 497	249 406
Engagements commerciaux et industriels :	6 989 465	168 084	-18 316		-201 756	6 937 477
- Comptes débiteurs	789 931	28 042			-67 318	750 655
- Autres concours à la clientèle	6 074 242	122 509	-18 316		-117 423	6 061 012
- Crédits sur ressources spéciales	125 292	17 533			-17 015	125 810
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	21 432			-464		20 968
Provisions sur créances classées (*)				-757 086		-757 086
Provisions collectives sur créances non classées				-65 929		-65 929
TOTAL AU 31/12/2014	7 798 586	579 354	-21 164	-823 479	-606 130	6 927 167
TOTAL AU 31/12/2013	7 406 056	545 317	-16 180	-755 114	-567 772	6 612 307

(*) Dont 93.973 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2014 se sont élevées à 150.400 mDT, contre 190.935 mDT au cours de l'année 2013, soit une diminution de 40.535 mDT .

4.3.1. Cession des créances

La Banque a cédé, durant l'exercice 2014, un lot de créances contentieuses à la Société financière de Recouvrement des Créances (SOFINREC) portant sur un montant global de 53.042 mDT dont 1.540 mDT d'intérêts réservés, 1.770 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 40.437 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 5.006 mDT.

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 706 837	5 657 484	8 292	3 643
Classe 1	1 604 944	1 600 096	-	176
Classe 2	243 961	239 007	28 529	9 725
Classe 3	86 764	85 524	17 128	3 775
Classe 4	894 220	664 257	295 519	84 799
Classe 5	722 938	620 093	407 618	93 587
Total en mDT	9 259 664	8 866 461	757 086	195 706
Total/ Créances classées	1 947 884	1 608 882	654 822	102 631
Taux des créances classées ⁽¹⁾	21,04%	18,15%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.
(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 18,15% contre 16,96% en 2013.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,47% contre 58,62 % fin 2013.

4.3.3. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.4. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.5. Provisions collectives

En application de l'article 10 ^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2014, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 65.929 mDT et s'analyse comme suit :

En mDT

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BN A]
Agriculture	340 920	21,39%	18%	1,0476	20%	15 278
Autres Industries	63 156	9,60%	18%	1,0000	25%	1 516
Autres Services	353 584	3,37%	26%	1,1998	25%	3 759
Bâtiments et travaux publics	291 707	2,39%	34%	1,0906	20%	2 573
Commerce	1 184 259	2,26%	38%	1,1992	25%	12 017
Consommation	64 039	3,98%	47%	1,0000	20%	1 208
Habitat	1 256 373	1,07%	32%	1,0000	10%	4 294
Industries Manufacturières	1 734 589	3,08%	25%	1,0000	25%	13 567
Promotion Immobilière	567 628	1,73%	40%	1,0000	15%	3 968
Tourisme	132 985	20,89%	21%	1,3543	20%	7 749
Total Classes 0&1 (*)	5 989 239					65 929

(*) *Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits*
Pour l'exercice 2014, la BNA a pris en compte les engagements inférieurs à 50 mille dinars et classés 0 et 1 dans le calcul des provisions collectives.

4.3.6. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 37.826 mDT et des reprises des provisions additionnelles pour un montant de 4.244 mDT .

Ainsi, le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2014 s'élève à 93.973 mDT.

4.3.7. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat. Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT						
Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2014 (3)	Encours au 31/12/2014 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	23 214 917	16 235 145	6 979 773
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	113 919 616	76 507 741	37 411 875
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	6 476 395	4 930 662	1 545 733
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	143 610 928	97 673 548	45 937 380

4.3.8Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2014 :

	Total	Dont engagement des sociétés				
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	30 802	86 148	69 940	80 690
Engagements au 31-12-2014	1 268 078	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313
Garanties au 31-12-2014	572 318	401 000		10 330	35 152	65 247
Agios réservés au 31-12-2014	4 086					
Classe au 31-12-2014		-	-	-	-	-
Provisions au 31-12-2014	10 707	-	-	-	-	-

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 252.739 mDT au 31/12/2014 contre 193.851 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 58.888 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 194.837 mDT au 31/12/2013 à 249.407 mDT au 31/12/2014.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Titres à revenu variable :	1 057	917
- Titres cotés	1 069	928
- Provisions sur titres	-12	-11
Titres à revenu fixe :	251 682	192 934
- Bons du Trésor	249 407	194 837
- Créances et dettes rattachées	2 275	-1 903
TOTAL	252 739	193 851

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 517.603 mDT au 31/12/2014 contre 399.154 mDT au 31/12/2013.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2014
Valeur brute au 31 décembre 2014 :	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
-Valeur au 1 ^{er} janvier	128 028	81 856	105 858	120 004	435 746
-Acquisitions/Souscriptions	13 204	119 000			132 204
- Cessions					0
- Remboursements		-4 578	-3 282	-5 920	-13 780
Créances rattachées	165	5 882	3 104	2	9 153

Provisions au 31 décembre 2014 :	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-26 548	-199	-16 137		-42 884
- Dotations de l'exercice	-2 321	-18	-2 735		-5 074
- Reprises de provisions	774	76	1 388		2 238
Valeur nette au 31 décembre 2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603
Valeur nette au 31 décembre 2013	101 654	83 916	93 578	120 006	399 154

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (176.978 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Titres cotés	56 212	56 212
Titres non cotés	84 421	71 217
Titres OPCVM	599	599
Total	141 232	128 028

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 26.548 mDT au 31/12/2013 à 28.095 mDT au 31/12/2014 suite à la constatation, au cours de l'année 2014, de dotations supplémentaires pour un montant de 2.321 mDT et de diverses reprises pour un montant de 774 mDT.

Parmi les titres cotés, figure une participation dans le capital de la société "SFBT". En aout 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions pour un prix de cession de 97,711 millions de dinars. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93,817 millions de dinars.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

Titres	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions	cessions	Valeur Brute au 31/12/2014	Provisions	Valeur nette au 31/12/2014
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises	31 874	0	0	31 874	7 072	24 802
Parts dans les Entreprises contrôlées	24 183	12 655	0	36 838	2 269	34 569
Autres titres de Participation	68 799	549	0	69 348	15 582	53 766
Stés en Liquidation	3 172	0	0	3 172	3 172	0
Total général	128 028	13 204	0	141 232	28 095	113 137

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2014	Provisions	Encours net au 31.12.2014
<i>Fonds géré 1</i>	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 748	0
<i>Fonds géré 2</i>	1997	2 057	-914	-239	904	538	366
<i>Fonds géré 3</i>	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	190	188
<i>Fonds géré 4</i>	1999	7 350	-2 800		4 550	3 730	820
<i>Fonds géré 5</i>	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 023	1 315
<i>Fonds géré 6</i>	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 174	1 434
<i>Fonds géré 7</i>	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	750	1 853
<i>Fonds géré 8</i>	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	297	1 788
<i>Fonds géré 9</i>	2005	1 500	-413	-31	1 056	32	1 024
<i>Fonds géré 10</i>	2006	5 000	-1 918		3 082	982	2 100
<i>Fonds géré 11</i>	2007	2 500	-676		1 824	253	1 571
<i>Fonds géré 12</i>	2008	8 500			8 500	1 851	6 649
<i>Fonds géré 13</i>	2009	20 000			20 000	2 662	17 338
<i>Fonds géré 14</i>	2010	15 000			15 000	703	14 297
<i>Fonds géré SIP SICAR 1</i>	2010	1 500			1 500	368	1 132
<i>FDS DEV IRADA Jendouba</i>	2010	450			450		450
<i>FDS DEV IRADA Elkef</i>	2010	450			450		450
<i>Fonds géré 15</i>	2011	10 000			10 000		10 000
<i>Fonds géré SIP SICAR 2</i>	2011	2 500			2 500	23	2 477
<i>Fonds géré 16</i>	2012	8 400			8 400		8 400
<i>Fonds géré 17</i>	2012	5 600			5 600		5 600
<i>Fonds géré SIP SICAR 3</i>	2012	6 000			6 000	160	5 840
T O T A L		129 357	-24 792	-1 989	102 576	17 484	85 092

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2014 à 17.484 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.347 mDT par rapport au 31/12/2013, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2014, de dotations complémentaires pour un montant de 2.735 mDT et de reprises pour un montant de 1.388 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2014, s'établit comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	12 148	1 632		0	-831	12 949
- Logiciels	12 148	1 632			-831	12 949
Amortissements	-10 038	-1 524		147		-11 415
- Logiciels	-10 038	-1 524		147		-11 415
Total net (1)	2 110	108		147	-831	1 534
Immobilisations corporelles	131 128	10 959		-749	-3 913	137 425
- Terrains	2 636					2 636
- Constructions	50 514	2 318		-14		52 818
- Agencement, aménagement et Installation	25 889	2 533			-322	28 100
- Matériel de transport	1 674	749		-78		2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	39 189	909			608	40 706
- Immobilisations en cours	5 666	2 012			-2 837	4 841
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	212	1 003			-20	1 195
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	295	240			-164	371
- Dépenses nouvelles agences	289	1 195			-1 178	306
- Immobilisations en dation	4 764			-657		4 107
Amortissements	-77 060	-3 752	-1 154	92		-81 874
- Constructions	-23 095	-782		13		-23 864
- Agencement, aménagement et Installation	-21 079	-889		1		-21 967
- Matériel de transport	-1 318	-260		78		-1 500
- Mobiliers, matériel de bureau	-31 568	-1 821	-1 154			-34 543
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	53 731	7 207	-1 154	-657	-3 913	55 214
Total général (1) + (2)	55 841	7 315	-1 154	-510	-4 744	56 748

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2014 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2014, une valeur brute de 150.374 mDT, des amortissements et des provisions de 93.626 mDT et une valeur nette de 56.748 mDT, ce qui représente environ 0,70 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 147.880 mDT au 31/12/2014 contre 116.877 mDT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2014	Solde au 31 Décembre 2013
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	99 743	71 880
* Débiteurs divers (1)	17 196	16 637
* Compte Ministère de la Défense	855	1 017
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	
* Etat, impôts & taxes	16 447	8 749
* Commissions de gestion à percevoir	2 946	5 147
* Ajustements devises	1 266	2 874
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	516	465
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-245	-210
* Charges payées d'avance	474	423
* Compte d'attente	132	122
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-65	-63
* Compte de régularisation	12 899	928
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701
* Comptes monétiques	612	590
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-612	-590
* Consommation chef d'agence & directeurs	9	8
* Comptes liés à la compensation (4.7.1)	44 550	34 722
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	17 989	11 554
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-11 649	-9 848
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (2)	1 559	2 409
* Produits à recevoir	270	250
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 154	
* Autres comptes	69	471
AUTRES	48 137	44 997
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	32 504	32 554
* Charges reportées	2 878	2 093
* Stock cartes de retrait	371	492

* Dotations timbres postes	27	25
* Dotations timbres fiscaux	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	107	47
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-129 394	-131 794
* Autres comptes	1 261	1 196
TOTAL	147 880	116 877

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(2) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2014, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 44.550 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 129.336 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 460.115 mDT au 31/12/2014 contre 556.102 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une diminution de 95.987 mDT due essentiellement à la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Utilisations auprès de la BCT en devises	9	30
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	460 000	556 000
Intérêts à servir	106	72
TOTAL	460 115	556 102

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 492.642 mDT au 31/12/2014 contre 357.683 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 134.959 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	488 319	354 608
Dépôts & avoirs des établissements financiers	4 323	3 075
TOTAL	492 642	357 683

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Comptes à vue	10 865	10 118
Emprunts sur le marché monétaire dinars	205 250	252 091
Emprunts sur le marché monétaire devises	276 007	95 021
Intérêts à payer	520	453
TOTAL	492 642	357 683

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.862.975 mDT au 31/12/2014 contre 5.519.652 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 343.323 mDT, soit un taux de progression de 6,2 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts en dinars :	5 262 700	5 045 629
- Dépôts à vue	1 220 960	1 249 315
- Dépôts d'épargne	2 016 245	1 957 526
- Bons de caisse	80 993	96 100
- Compte à terme	165 756	169 508
- Comptes spéciaux de placement	1 083 864	766 530
- Certificats de dépôt	496 000	634 500
- Autres sommes dues à la clientèle	198 882	172 150
Dépôts en devises :	582 924	459 627
- Dépôts à vue	281 596	225 717
- Bons de caisse	8 212	8 110
- Compte à terme	44 039	51 054
- Comptes de placement	241 002	157 736
- Autres sommes dues à la clientèle	8 075	17 010
Dettes rattachées :	17 351	14 396
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 295	1 593
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	247	126
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	17 671	14 162
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	16 930	19 328
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 792	-20 813
TOTAL	5 862 975	5 519 652

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 373.471 mDT au 31/12/2014 contre 394.589 mDT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-14	Solde au 31-déc-13
Emprunts matérialisés	35 237	38 704
*Emprunts obligataires	33 717	37 052
*Intérêts à payer	1 520	1 652
Ressources spéciales	338 234	355 885
*Ressources extérieures	142 381	182 875
*Ressources budgétaires	234 215	227 134
*Ecart de conversion sur emprunts	-40 027	-56 221
*Intérêts à payer	1 665	2 097
TOTAL	373 471	394 589

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2014 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2014 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2014
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 428
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 504
TOTAL		11 932

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.11.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2014. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2014
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 297.457 mDT au 31/12/2014 contre 233.101 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 64.356 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Etat, impôts et taxes	14 054	12 278
Impôt sur les sociétés	12 877	5 071
Organismes sociaux	30 882	29 052
Comptes d'ajustement devises	9 865	8 037
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	83
SWAPS devises	-1 891	-505
Congés à payer	9 563	10 787
Produits perçus d'avance	3 803	3 253
Excédent de caisse	1 476	1 357
Charges sur emprunt	51	51
Autres comptes de régularisation passif	2 945	2 539
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	4
Comptes liés à la compensation	129 336	65 985
Comptes de régularisation	13 792	18 740
Comptes Etatiques créditeurs	44 416	41 072
Créditeurs divers	15 257	13 664
Fournisseurs d'immobilisations	1 158	70
Provisions pour passifs et charges	9 391	21 563
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	8 231	19 654
<i>Provisions suspens inter-sièges</i>	1 160	1 909
TOTAL	297 457	233 101

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2014 s'élève à 8.231 mDT contre 19.654 mDT au 31/12/2013.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

La BNA a contracté à la date du 01/01/2014 une assurance pour couvrir la charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires bruts. Elle a, par conséquent, abandonné le système de provisionnement de l'indemnité de départ à la retraite et a procédé à la reprise de la provision correspondante déjà constituée soit 11.831 mDT.

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations. La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	873	763	110	18	891	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	156	115	41	9	165	20%	33
Compris entre 180 et 360 jours	196	112	84	13	209	50%	104
Supérieur à 360 jours	946	770	176	77	1023	100%	1 023
Total en mDT	2 171	1 760	411	117	2 288		1 160

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 611.698 mDT au 31.12.2014 contre 560.269 mDT au 31.12.2013. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Capital social	160 000				160 000
Dotation de l'Etat	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585				53 585
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803				120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	36 874			611	37 485
Résultats reportés avant répartition	90	-90			0
Résultats reportés après répartition	0	-32 872			-32 872

Effet des modifications comptables	-47 515	47 515		0
Résultat net de l'exercice	14 553	-14 553	50 818	50 818
TOTAL	560 269	0	50 818	611 611 698

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 611 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2014 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement par rapport à l'exercice 2013.

	Solde au 31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Actions propres	-1 367	0	0	-1 367
TOTAL	-1 367	0	0	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	50 818	14 553
Bénéfice revenant aux actions propres	134	38
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1,592	0,456

4.13.3 Reserve pour fonds social

Le Fonds social est alimenté par les prélèvements annuels sur les résultats distribuables ainsi que des intérêts sur les crédits accordés au personnel. A la date du 31/12/2014 les crédits accordés sur le Fonds social se présentent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Crédits à l'habitat	21 433	22 338
Crédits moyen de transport	480	583
Crédits soins	316	270
Avances sur primes	9 536	8 597
Autres	120	140
Total	31 885	31 928

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.208.672 mDT au 31/12/2014 contre 1.522.040 mDT au 31/12/2013. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
a- En faveur d'établissements bancaires :	541 345	884 378
- Effets endossés	442 000	835 515
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 345	48 863
- Cession créances	18 000	
b- En faveur de la clientèle :	507 327	477 662
- Débiteurs par avals et acceptations	75 831	67 363
- Débiteurs par lettres de garanties	60 150	57 928
- Débiteurs par obligations cautionnées	24 551	18 744
- Débiteurs par cautions fiscales	39 647	45 649
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	281 034	265 187
- Avals emprunts obligataires	1 736	3 603
- Avals billets de trésorerie	24 150	18 900
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	228	288
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 208 672	1 522 040

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 835.515 mDT au 31/12/2013 à 442.000 mDT au 31/12/2014. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 460.000 mDT au 31/12/2014 contre 556.000 mDT au 31/12/2013. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances	352 000	368 000
Bons du trésor	108 000	188 000
Total	460 000	556 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2014 des éléments suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues de l'Etat	1 065 758	728 778
Garanties reçues de la clientèle	1 440 491	816 764
TOTAL	2 506 249	1 545 542

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 494.179 mDT en 2014 contre 430.945 mDT en 2013, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 590	5 737
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 200	3 586
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	34	46
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 324	1 385
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	32	720
Opérations avec la clientèle :	470 220	407 577
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	70 833	59 615
- Intérêts sur crédits à la clientèle	399 387	347 962
Autres intérêts et revenus assimilés	19 369	17 631
TOTAL	494 179	430 945

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 55.919 mDT en 2014 contre 54.758 mDT en 2013. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	30 819	27 754
Commissions sur opérations Monétique	3 961	3 770
Commissions sur opérations de change	733	912
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 318	2 245
Commissions sur location de coffre-fort	24	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 430	9 512
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 134	2 041
Commissions sur avals billets de trésorerie	327	358
Commissions diverses	7 173	8 142
TOTAL	55 919	54 758

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 23.822 mDT en 2014 contre 34.771 mDT en 2013. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	12 411	18 578
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	12 370	18 575
- Dividendes & revenus assimilés (+)	41	6
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)		-3
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	11 411	16 193
- Résultat sur opérations de change	8 050	11 855
- Commissions sur change manuel	3 361	4 338
TOTAL	23 822	34 771

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 22.835 mDT en 2014 contre 19.372 mDT en 2013, soit une augmentation de 17,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres de participation	12 402	11 729
Revenus des obligations	7 600	4 285

Revenus des fonds gérés	2 833	3 358
TOTAL	22 835	19 372

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 246.303 mDT en 2014 contre 214.844 mDT en 2013, soit une augmentation de 14,6 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	56 524	55 416
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 936	52 388
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	667	366
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	207	227
- Report / Déport sur opérations de SWAP	4 714	2 435
Opérations avec la clientèle :	183 053	150 838
- Intérêts sur comptes à vue	8 005	7 646
- Intérêts sur comptes d'épargne	73 815	59 639
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	101 233	83 553
Emprunts	5 742	7 238
Autres intérêts et charges	984	1 352
TOTAL	246 303	214 844

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 102.855 mDT en 2014 contre 152.968 mDT en 2013, soit une diminution de 32,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-110 827	-150 876
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-112 574	-176 612
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-7 081	-15 195
- Dotations aux provisions additionnelles	-37 826	-14 323
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	44 434	54 724
- Reprises sur provisions additionnelles	4 244	1 447
- Reprises sur provisions des Créances cédées à SOFINREC	40 437	-
- Créances cédées à SOFINREC	-41 083	-
- Créances cédées ou passées par pertes	-1 411	-1 011
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	33	94
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 972	-2 092
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 236	-5 880
- Reprises de provisions pour risques et charges	13 208	3 788
TOTAL	- 102 855	- 152 968

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 2.836 mDT en 2014 contre 5.188 mDT en 2013. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-2 321	-4 866
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 735	-1 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-18	-199
Reprise de provisions sur titres FCP	76	
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur portefeuille d'investissement	1	1
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	774	199
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 388	1 485
TOTAL	-2 836	-5 188

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 144.628 mDT en 2014 contre 126.975 mDT en 2013, soit une augmentation de 13,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Salaires	100 297	91 151
Charges sociales et fiscales	29 710	25 863
Autres charges du personnel	6 337	6 495
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	9 508	
Variation des congés à payer	-1 224	3 466
TOTAL	144 628	126 975

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation s'élève à **6.124** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2014 s'est élevée à 4.230 mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au 31/12/2014 s'élève à **3.384** mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est une **perte** de 32 mDT en 2014 contre un **gain** de 14.423 mDT en 2013, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Profits exceptionnels	381	14 472
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	177	72
Déficit de caisse	-11	-16
Pénalités et amendes fiscal	-22	-105
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-557	
TOTAL	-32	14 423

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	50 818
Réintégrations :	186 040
- Impôt sur les sociétés	12 877
- Amendes et pénalités	22
- Timbres de voyage	1
- Charge divers non déductibles	3 808
- Pertes non déductibles	221
- Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	557
- Subvention amical BNA	600
- Provisions pour risques divers	5 237
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 321
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 735
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	18
- Provisions collectives sur créances non classées	7 081
- Provisions pour créances douteuses	150 400
- Créances abandonnées	162
Déductions :	31 657
- Reprise de provisions pour risques et charges	13 208
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	3 436
- Reprise de provisions pour fonds gérés	348
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	478
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres FCP	76
- Dividendes sur titres des participations	12 353
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 758
Résultat corrigé	205 201
Moins :	
- Provisions déductibles des titres cotés (participation)	4
- Provisions déductibles des titres cotés (fonds gérés)	376

- Provisions pour créances douteuses	150 400
- Provisions collectives sur créances non classées	7 081
Résultat fiscal	47 340
<i>Dégrèvements fiscaux :</i>	
- Réinvestissements en zones de développement régional «sans minimum d'impôt »	549
- Réinvestissements «avec minimum d'impôt»	10 000
Résultat imposable	36 791
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	12 877

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net positif de 77.261 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 314.341 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 410.618 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 340.367 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 140.767 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 9.554 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 104.707 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 118.420 mDT et 6.262 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 19.974 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 20.585 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 17.219 mDT et de la distribution de 31 mDT de dividendes.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 549.516 mDT au 31/12/2014 contre un solde négatif de 501.485 mDT au 31/12/2013. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2014 :

(En mDT)	
Liquidités en dinars tunisiens :	105 443
- Caisse dinars	39 062
- Avoirs à la BCT en dinars	18 020
- Avoirs en CCP	882
- Mouvements IBS	8 459
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	41 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 476

- Correspondants créditeurs en dinars	-10 813
Liquidités en devises :	41 638
- Caisse devises	10 264
- Avoirs à la BCT devises	19 656
- Correspondants débiteurs en devises	359
- Correspondants créditeurs en devises	-52
- Placements en devises	11 411
Emprunts en dinars	-665 250
Emprunts en devises	-276 007
Placements supérieurs à 3 mois (*)	244 660
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2014	-549 516

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2014
94 958 324	(3 282 574)	-	-	91 675 750

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2014, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 23 434 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxe, au cours de l'exercice 2014 un montant de 17 547 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.478 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 609 676 DT hors taxes.
7. La SICAV Placement Obligataire a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 48 500 000 DT au 31/12/2014.

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4 091 424 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 3 332 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 280 360 DT au cours de l'exercice 2014.
8. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 666 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 56 072 DT au cours de l'exercice 2014.
9. La société Tunis-Ré a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 11 500 000 DT au 31/12/2014.
10. La SOFINREC a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 1 000 000 DT au 31/12/2014.
11. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2014
10 000 000	-	-	10 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 comptabilisées s'élèvent à 108 743 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2014 à la SIP SICAR un montant de 79 522 DT hors taxes au titre de l'exercice 2013.

12. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2014 s'élève à 12 814 dinars HT.

13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2014, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 651 350 DT.

14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2014, du matériel informatique pour 1 582 543 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 299 642 DT.

15. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :

- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
- Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2014 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au 31 décembre 2014, les intérêts courus non échus en rémunération de ces dépôts s'élèvent à 77 059 DT.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 417 DT hors taxes.

16. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2014, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES GEILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	6 250
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	14 130
SIMPAR	6 611
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 894
GEVE	2 500

17. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
SIMPAR	20 292
LES GEILLETS	6 196
ESSOUKNA	37 630
SOGEST	56

SIVIA	26 822
EL MADINA	27 420
BNA CAPITAUX	2
Sté SIP SICAR	0,323
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	363
Sté AGRO-SERVICES	1 814
Sté Générale des Ventes	955
SODET SUD	2 676
SOFINREC	31 345

18. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 639 687 mDT au 31/12/2014 :

(en milliers de DT)	
Administrateur	Solde au 31/12/2014
Office des Céréales	631 148
Office du Commerce de la Tunisie	50
Mr Magtouf Lotfi	6
Mr Jlassi Taoufik	16
Mr Noureddine BEN HASSEN	33
CTAMA	5 314
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	3 066
Mr TLILI Ammar	54
TOTAL	639 687

19. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2014 totalisent la somme de 52 813 DT.

20. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2014		Commissions encaissées en 2014	Intérêts de l'exercice 2014	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>		<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	-	1 781 523	107 374	-	-
SIVIA	-	284 161	14 228	-	-
ESSOUKNA	1 870 950	-	-	-	6 856
AGRO-SERVICES	-	19 972	11 161	-	5 401
TIS	-	65 543	15 101	23 970	-
BNA CAPITAUX	-	2 363 780	232	-	-
LES ŒILLETS	320 746	-	2 640	-	177
SOFINREC	-	494 427	438	1 258	9 250
SODINO	-	812 627	-	-	-
POS	-	3 969 017	-	-	195 259

SOGEST	-	27 644	-	-	-
EL MEDINA	254 561	-	25 161	-	-
SICAR INVEST	-	245 415	-	1 005	-
SIP SICAR	-	382 138	191	-	-
SOIVM SICAF	-	3 711	191	-	-
SICAV BNA	-	471 472	-	-	2 874
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 421	86	-	40
SODET SUD	10 326	-	-	-	-
ZIED	-	437	-	-	-

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 font apparaître un total bilan net de 8 097 millions de dinars et un résultat positif de 50,818 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.

- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.

- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la banque maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,550 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.5 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.6 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.7 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les deux conventions relatives à ces dotations signées avec l'Etat Tunisien en date du 16 mars 1995 et du 17 février 2004 mettent à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.

2. Les risques encourus sur les entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2014 à 604 millions de dinars. Certains engagements d'entreprises qui connaissent des difficultés financières n'ont pas été provisionnés compte tenu du caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

3. Les actifs de la banque comportent 144 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,9 % soit une insuffisance de 12,1 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

6. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 8,99 % soit une insuffisance de 1,01 % par rapport au minimum de 10% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.

En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 10,04 % à 8,99 % après considération des dépassements pondérés de 300%.

Ces dépassements concernent les risques encourus sur le groupe BNA qui s'élèvent à 254 millions de dinars soit un dépassement de 79 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les risques encourus sur les parties liées au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 qui s'élèvent à 894 millions de dinars soit un dépassement de 194 millions de dinars par rapport à la limite de 100% des fonds propres nets prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24.

Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 817 millions de dinars.

Tunis, le 19 octobre 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Courant 2014, la BNA a signé avec sa filiale la société financière de recouvrement des créances, une convention de cession de créances douteuses d'une valeur nominale de 53,042 millions de dinars couvertes par des provisions et des agios et intérêts réservés de l'ordre de 43,747 millions de dinars. Le prix de cession de ce lot a été fixé pour 5,006 millions de dinars.
2. Courant 2014, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2014 s'élève à 6,124 millions de dinars.
3. Courant 2014, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2014 s'élève à 3,384 millions de dinars.
4. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2014, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 63 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2014	Taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	31/12/2014	09/01/2015	1 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	28/12/2014	06/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	27/12/2014	05/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	26/12/2014	04/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	24/12/2014	02/01/2015	2 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	30/12/2014	08/01/2015	5 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	28/12/2014	06/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	26/12/2014	04/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	27/12/2014	05/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	24/12/2014	02/01/2015	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	22/12/2014	31/12/2014	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	22/12/2014	31/12/2014	14 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	31/12/2014	09/01/2015	500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	11 500 000	4,93	Tunis-Ré
certificats de dépôts	23/12/2014	21/01/2015	1 000 000	4,43	SOFINREC
BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,22	SODINO
Total en Dinars			63 000 000		

5. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2014, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 36 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2014	taux d'intérêt	Relation
BNA placement	09/12/2014	08/03/2015	2 300 000	5,93	CTAMA
BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98	CTAMA
BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05	CTAMA
BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98	CTAMA
BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02	CTAMA
BNA placement	12/12/2014	11/03/2015	30 000 000	8,03	CNSS

Total en dinars 36 100 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

6. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
7. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
8. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce vertu de :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31/12/2014, l'encours des dites créances s'élève à 143,611 millions de dinars.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouvrés en principal.

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 108 743 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

- 10.** Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0.5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 364 037 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

- 11.** Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 417 DT au titre de ces différentes commissions.

- 12.** En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission nette encaissée au cours de l'exercice 2014 s'élève à 617 219 DT TTC.
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP. La commission nette encaissée au cours de l'exercice 2014 s'élève à 107 363 DT TTC.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

- 13.** En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 DT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 37 753 DT ;
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 20 706 DT TTC ;
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2 500 DT par valeur. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 15 099 DT TTC.
- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 405,254 DT.

- 14.** La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En dinars)					
Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2014
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7515
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 356
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	5 769
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	3 794
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					36 248

- 15.** La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 651 350 DT.

- 16.** Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2014, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 1 882 185 DT.

- 17.** Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et entreprises associées totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 155 625 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	En-cours au 31/12/2014
BNA CAPITAUX	1 806
SIMPAR	20 292 499
SIVIA	26 821 735
EL MADINA	27 419 813
STE ESSOUKNA	37 629 840
SOGEST	55 691
STE SIP SICAR	323
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	363 121
IMMOBILIERE DES CEILLETS	6 195 746
STE GENERALE DES VENTES	954 720
SOFINREC	31 345 263
SODET SUD	2 675 502
SOGEST	55 691
AGROSERVICES	1 813 552
Total en Dinars	155 625 302

18. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associés de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2014	Intérêts 2014
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	3 332 500	280 360
TUNIS-RE	666 500	56 072
Total en Dinars	3 999 000	336 432

19. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associés de la BNA et accusant des soldes créditeurs ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2014, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2014	Commissions encaissées en 2014	Intérêts 2014	
			Encaissés	Servis
SIVIA	284 161	14 228	-	-
AGRO-SERVICES	19 972	11 161	-	5 401
TIS	65 543	15 101	23 970	-
BNA CAPITAUX	2 363 780	232	-	-
SOFINREC	494 427	438	1 258	9 250
SODINO	812 627	-	-	-
POS	3 969 017	-	-	195 259
SOGEST	27 644	-	-	-
SICAR INVEST	245 415	-	1 005	-
SIP SICAR	382 138	191	-	-
SOIVM SICAF	3 711	191	-	-
SICAV BNA	471 472	-	-	2 874
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 421	86	-	40
ZIED	437	-	-	-

20. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 639 672 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2014
OFFICE DES CEREALES	631 148 022
OFFICE DE COMMERCE DE TUNISIE	50 000
CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE	3 066 460
CTAMA	5 314 348
Mr MAKTOUF LOTFI	6 475
Mr JLASSI TAOUFIK	16 296
Le Directeur Général adjoint	53 509
Le secrétaire général	33 436
Total en Dinars	639 688 546

21. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2014 la somme de 666,5 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2014 sont de l'ordre de 56,072 mille dinars.

22. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 32 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2014	taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	28/12/2012	01/01/2016	4 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	20/11/2012	24/11/2015	10 000 000	6,62	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	500000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1500000	6,65	CTAMA
BNA placement	09/05/2013	30/04/2015	500 000	6,7	CTAMA
BNA placement	30/04/2013	24/04/2015	500 000	6,33	CTAMA
BNA placement	09/05/2013	30/04/2015	4 000 000	6,7	CTAMA
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	628 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	103 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	939 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	87 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	356 000	6,22	OCT
Total en dinars			32 113 000		

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350

Indemnité de représentation	1730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2670
Total brut	5850

Le PDG bénéficie, en outre, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n°2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars.

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
 - Le montant des jetons de présence (gestion 2013) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 aout 2014 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 52 813 DT.
2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	130 375	21 123	282 691	135 587	52 813	52 813
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	-	-	934	9 017	-	-
TOTAL	130 375	21 123	283 625	144 605	52 813	5 813

(*) La charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite est couverte à partir de l'année 2014 par un contrat d'assurance souscrit auprès de la CTAMA

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 19 octobre 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH